



Aperçu d'une fascine morte se trouvant sur les hauteurs de la rue Brigadier L. Mélard.

## Installation des premières fascines sur la commune

Début du mois d'avril, trois fascines, ou barrages filtrants, d'une longueur de vingt-cinq mètres chacune ont été installées à Jauche sur les hauteurs de la rue Brigadier L. Mélard en vue de limiter le phénomène de coulées boueuses vécu durant l'été 2011. Celles-ci ont été mises en place par le service technique de la commune en concertation avec les exploitants agricoles des terres concernées. Ces barrages filtrants font partie d'une série de mesures de lutte contre les inondations en cours de réalisation au niveau de chaque « point noir » de la commune.

Encore peu connues en Wallonie, les fascines sont des aménagements végétaux anti-érosifs constitués de fagots de branchages entassés entre deux rangées de pieux. Elles ont pour objectif de freiner le ruissellement des eaux et de retenir les terres sur les champs. L'emplacement de celles-ci a été déterminé en collaboration avec le GISER (\*) sur base d'une analyse de terrain et de cartes produites dans le cadre du projet ERRUISSOL, permettant notamment de visualiser les axes de ruissellement concentré.

concrétisée par la signature d'une convention entre les deux parties. Ce document prévoit notamment une indemnisation des exploitants par la commune pour compenser les inconvénients liés à l'installation des fascines (emprise, sédimentation en amont, entretien).

Il n'aura fallu que vingt-et-une heures de travail méticuleux aux ouvriers communaux pour installer les septante-cinq premiers mètres de fascines. Le travail a débuté par l'ouverture d'une tranchée d'une cinquantaine de centimètres de large sur une trentaine de centimètres de profondeur suivie par la mise en place de pieux et de fagots. Afin d'éviter que les eaux creusent un trou sous les fascines, de la terre a été ajoutée de telle manière à ce qu'il n'y ait pas d'espace entre les branchages et le sol. Du fil de fer reliant chaque pieu entre eux a finalement été placé au-dessus des fagots bien tassés en vue de maintenir ces derniers dans le fond des fascines.



Mise en place des fagots par les ouvriers communaux.



Ajout de quelques fagots pour que le dispositif soit suffisamment haut.

Orp-Jauche sera vraisemblablement la commune où l'on comptera le plus de fascines en Wallonie. Si celles-ci sont encore peu connues chez nous, elles ont déjà fait leurs preuves dans le Nord de la France.

(\*) GISER : Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement. Cellule ayant pour mission de mener des travaux de recherche pour améliorer la compréhension des phénomènes d'érosion hydrique et de ruissellement en zone agricole, ainsi que pour évaluer l'efficacité des mesures de protection, et d'apporter un appui en terme de lutte contre les inondations par ruissellement et contre l'érosion hydrique des sols agricoles.



Carte ERRUISSOL. Les traits jaunes représentent les axes de ruissellement concentrés alors que les traits verts représentent l'emplacement des trois fascines sur les hauteurs de la rue Brigadier L. Mélard.

Financés entièrement par la commune, ces barrages filtrants ont été mis en place avec l'autorisation préalable des exploitants des parcelles agricoles concernées. Cette autorisation s'est

Au cours des prochaines semaines, l'installation de plus de cinq-cents mètres de fascines est prévue aux endroits les plus critiques de la commune.



Ouvriers communaux en train de mettre en place les premiers pieux et fagots.

## Spécial anti-inondations



### Editorial

Depuis les intempéries de l'été passé, notre Commune a réalisé une étude sérieuse sur l'érosion des sols en lien avec le GISER et le Comité de remembrement. Sur base de l'analyse, une série de travaux a été proposée, dans la zone du remembrement, afin d'éviter à l'avenir les coulées de boue au sein des villages.

Certains de ces travaux nécessitent, via l'article 24, la remise dans le domaine public de différentes parcelles de terres agricoles. La plupart de ces parcelles sont actuellement privées et deviendront donc publiques.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de décider du volume d'un bassin, de la couverture d'une voirie, de la taille d'un fossé, ... mais de déterminer les lieux où les travaux seront réalisés.

Avec ces ouvrages, Orp-Jauche sera plus armée pour lutter contre les intempéries.

L'enquête publique est lancée depuis le 15 juin. N'hésitez pas à transmettre votre avis.

C'est plus de 35 fossés piègeurs de boue, 10 zones d'immersion temporaire qui seront aménagés et de multiples bandes enherbées (fascines, haies, ...).

Tous ces travaux sont prévus en 2014. Ces aménagements étaient prévus dans notre déclaration de politique communale. Jamais autant de travaux n'ont été prévus, dans notre Commune, en matière d'érosion des sols et d'inondation.

Hugues GHENNE, Bourgmestre – hugues.ghenne@skynet.be

Pour toute information :  
Hélène GUION, Ingénieure  
019/ 63 47 31

## AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'Orp-Jauche

### REMEMBREMENT LEGAL DE BIENS RURAUX DE ORP-JAUCHE

En vertu de l'article 24 de la loi du 22 juillet 1970 sur le remembrement légal de biens ruraux

Concerne : Remembrement Orp-Jauche – Plan des chemins, des voies d'écoulement d'eau et des ouvrages connexes à modifier, à créer et à supprimer – article 24-2<sup>ème</sup> partie.

Plan/Programme de catégorie A.2 soumis à enquête publique en vertu de l'article 24, 2<sup>ème</sup> alinéa, de la loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux et en vertu de l'article 33 du décret du 31 mai 2007 (M.B. du 10/07/2007).

Demandeur : Comité de remembrement de Orp-Jauche, institué par l'A.M. du 06 février 1997, dont le siège est établi à la Maison Communale d'Orp-Jauche.

Comité de remembrement de Orp-Jauche  
SPW – DGARNE – DRCE - Direction de l'Aménagement du Foncier rural  
Avenue Prince de Liège, n°7 à 5100 Jambes

Auteur du plan : Bureau d'études GEODEX – Rue Labia, n°8 à 4317 Faimes

Une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée en 2006 par le bureau d'étude ATELIER 50. Elle a fait l'objet d'une enquête publique du 05/02/2007 au 12/02/2007. Les avis de la CRAT et du CWIEDO datent respectivement du 23/03/2007 et du 26/03/2007. Un rapport sur les incidences environnementales sera produit lors de l'enquête sur le lotissement.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, Place Communale, n°1 à 1350 Orp-Jauche, à partir de la date d'ouverture le 15/06/2012 jusqu'à la date de clôture de l'enquête le 30/08/2012, soit durant un délai de 45 jours.

Conformément à l'art. D29-13° du Code de l'Environnement Livre 1<sup>er</sup>, l'enquête publique est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août ;

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
11/06/2012	15/06/2012	Administration communale de Orp - Jauche Place Communale, n°1 le 30/08/2012 à 12h00	Administration communale Place Communale, n°1 1350 Orp-Jauche

Des autorités compétentes : prise d'un Arrêté du Gouvernement wallon d'approbation article 24 2<sup>ème</sup> partie – à l'initiative de Mr Carlo DI ANTONIO, Ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, des Forêts et du Patrimoine.

# L'INFO d'Orp Jauche

### Qu'est-ce que le périmètre de remembrement agricole ?

Pour rappel, le remembrement tend à constituer des parcelles continues, régulières, aussi rapprochées que possible du siège de l'exploitation agricole. Cette démarche favorise l'exploitation uniforme de grandes zones d'une même culture. Cette pratique a un impact important sur l'érosion des sols surtout en matière de culture de pommes de terre, de carottes, de betteraves, sur de nombreux hectares... Les terres sont moins couvertes et propices à l'apparition de coulées boueuses.

Un périmètre de remembrement des terres agricoles est déterminé dans notre Commune. Ce périmètre se situe au nord de la chaussée provinciale Hannut-Jodoigne excepté une petite bande de terre localisée sur Enines.

Il comprend donc entièrement les villages de Noduwez, Marilles, Orp-le-Grand et partiellement les villages de Jauche et Jandrain.

Folx-les-Caves et Jandrenouille ne sont pas localisés dans le remembrement. Notre Commune a souhaité imposer des travaux de retenues de boues dans les versants et élabore une concertation avec les agriculteurs afin d'éviter les inondations à répétition de l'été passé.

### Des travaux essentiels mais pas suffisants

La prévention des inondations doit passer par une concertation durable avec le monde agricole.

Il importe d'éviter des cultures monobloc sur plusieurs dizaines d'hectares. Depuis un an, une collaboration active est réalisée avec la majeure partie des exploitants. La réflexion porte sur comment cultiver afin de réduire l'érosion.

Diversité de cultures, emploi de fascines, travail de la terre différent, ... sont autant d'opportunités à mettre en œuvre.

### Les travaux en cours dans toute la Commune

A court terme, des travaux sont étudiés afin de protéger les versants «Dewael», «Vandervelde». De l'égoûtage est prévu à la rue de la Station. Ces travaux sont confiés à notre bureau d'ingénieur-conseil «Concept».

A côté de ces travaux, nous poursuivons, grâce à notre ingénieure, l'installation de fascines en collaboration avec le GISER. Plus de 500 mètres seront installées, dans toute la Commune, à partir de ce 15 juin. Depuis cette année, une prime «Anti-inondations» est accessible et s'élève à un maximum de 500 €.

En matière de curage des eaux, une toute grande partie de nos cours d'eau a été gérée par la Province et la Région. De nouveaux travaux sont programmés par la Région sur la Gette de Orp à Pellaines et par la Province notamment sur le Pissaumont à hauteur de la rue du même nom et par la Commune sur Marilles.

Au niveau de l'aménagement du territoire, nous finalisons notre schéma de structure afin d'éviter la construction de maisons ou de logements désastreux comme par le passé. On ne peut plus construire n'importe quoi, n'importe où.

Une étude est en cours afin de déterminer les endroits idéaux pour créer des zones d'immersion temporaires le long de la Gette, du Pissaumont, du Ry Henri Fontaine, ...

Ce travail est réalisé avec l'aide de notre ingénieure et d'un consultant.

### AVIS

Le Collège Communal,

porte à la connaissance du public qu'une enquête publique sera ouverte en date du 15/06/2012, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale d'Orp-Jauche de la date d'ouverture le 11/06/2012 - jusqu'à la date de clôture de l'enquête - le 30/08/2012, au service urbanisme et environnement, les mardis, mercredis et vendredis en matinée de 08h30 à 12h00 et les mardis en soirée de 16h00 à 20h00. La consultation du dossier se fera auprès des architectes du Service Urbanisme et Environnement de la Commune pendant les heures d'ouverture du service - Le service travaille à bureau fermé les lundis et jeudis.

Marjorie D'HEUR Tél : 019/ 63 02 16 marjorie.dhau@orp-jauche.be  
Nathalie THEBAUT Tél : 019/ 63 02 96 nathalie.thebaut@orp-jauche.be

Des explications techniques concernant le projet peuvent être obtenues auprès des personnes ou instances suivantes :

Comité de remembrement de Orp-Jauche  
Rue du Châfour, n°10 à 1350 Orp-Jauche  
Personne de contact : Mme Nathalie SONDIAG  
Tél : 019/ 63 43 83 - Permanence le mardi matin de 8h30 à 12h00

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de :  
L'Administration communale d'Orp-Jauche Place Communale, n°1 à Orp-Jauche  
- Mr GODEAUX, Président du Comité de Remembrement de Orp-Jauche  
SPW – DGARNE – DRCE  
Direction de l'Aménagement du Foncier rural  
Avenue Prince de Liège, n°7 à 5100 Jambes

dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête se déroulera le 30/08/2012 à 12h00, Place Communale, n°1 à Orp-Jauche.

A Orp-Jauche, le 08 juin 2012







Le Secrétaire Communale  
S. SANTUCCI

Le Bourgmestre,  
H. GHENNE



## Légende des dispositifs de lutte contre les inondations et coulées boueuses

### Légende :

-  Fossé piègeur de boues (aménagement performant pour stocker et ralentir un volume d'eau important; des séparations équidistantes cloisonnent le fossé en plusieurs compartiments, tout en permettant le passage de l'eau en surplus de l'un à l'autre).
-  Dos d'âne (dispositif destiné à ralentir et à stocker temporairement une partie des eaux qui ruissellent sur la route).
-  Nouveau chemin (les chemins créés sont principalement localisés le long des ruisseaux de manière à réaliser des circuits de promenade et à protéger les berges, un revêtement perméable sera favorisé).
-  Bande enherbée- chenal enherbé-prairie-haie-fascine-banquette (dispositif destiné à ralentir les eaux de ruissellement et à provoquer le dépôt des sédiments associés).
-  Zone d'immersion temporaire (zone enherbée associée à une digue permettant de retenir temporairement les eaux et favorisant leur infiltration).
-  Bassin d'orage (bassin de stockage temporaire de l'eau).

### Noduwez

- 1) Rue de Piétrain : installation d'un dos d'âne.
- 2) Rue du Gollard : aménagement d'une zone d'immersion temporaire.
- 3) Rue Henri Vannier et Ferdinand Smeers : mise en place de treize fossés piègeurs de boues, d'un chenal enherbé, d'une zone d'immersion temporaire et d'un dos d'âne.

### Libertange

- 4) Rue de la Fontaine : installation d'une zone d'immersion temporaire.

### Maret

- 5) Rue de Libertange : installation de trois dos d'âne.

### Marilles

- 6) Rue du Mébroux (commune de Jodoigne), eau rejoignant le cours d'eau Piétrain: aménagement de deux fossés piègeurs de boues, d'une zone d'immersion temporaire et d'un chenal enherbé.
- 7) Rue Haute : mise en place d'une bande enherbée et d'un fossé piègeur de boues.
- 8) Rue du Warichet : installation de trois fossés piègeurs de boues (dont un juste derrière les habitations) et d'une bande enherbée.
- 9) Rue du Village : aménagement d'un fossé piègeur de boues
- 10) Rue Dielhère : mise en place de deux fossés (dont un juste à l'arrière des habitations) et d'un chemin.

### Orp-le-Grand

- 11) Avenue Emile Vandervelde : aménagement de quatre fossés piègeurs de boues, d'un chenal enherbé, d'une zone d'immersion temporaire, d'un système de fossé-talus (surmonté d'une haie pour le stabiliser) ainsi que d'une prairie derrière les habitations.
- 12) Rue Cyrille Dewael : installation de deux bandes enherbées, d'une digue et d'un fossé menant les eaux vers une zone d'immersion temporaire.
- 13) Rue des Thisnes : installation d'une zone d'immersion temporaire.
- 14) Rue de Fontigny : aménagement d'un nouveau chemin en amont duquel sera installé un fossé.
- 15) Rue de Montenaeken : mise en place de deux fossés piègeurs de boues.
- 16) Rue Sainte-Adèle : installation d'un chenal enherbé et d'une zone d'immersion temporaire.

### Orp-le-Petit

- 17) Rue du Paradis : mise en place d'une banquette (rupture de pente) et d'une zone enherbée dans laquelle sera installé un bassin d'orage.
- 18) Rue Henri Grenier : installation de deux fossés piègeurs de boues.
- 19) Rue de la Marne : mise en place de deux dos d'âne dans la chavée.
- 20) Rue Joseph Jadot : aménagement de cinq fossés piègeurs de boues (dont un derrière les habitations), d'une zone d'immersion temporaire et de deux dos d'âne.

### Jauche

- 21) Rue Brigadier Laurent Mélard : aménagement de trois fossés piègeurs de boues et de deux zones enherbées sur lesquelles seront installées des fascines ou des haies.

